

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23044344



Greffe

21 MARS 2023

N° d'entreprise : **0439 530 259**

Nom

(en entier) : **INCANDESCENCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **4920 Aywaille, Dieupart, 36**

Objet de l'acte : NOMINATIONS

Le conseil d'administration de la société s'est réuni le 1er février 2023 :

(On omet)

L'organe d'administration aborde l'ordre du jour et arrête la résolution suivante :

Résolution :

Le conseil d'administration décide de déléguer aux personnes suivantes les pouvoirs visés ci-après :

Les personnes désignées pour exercer ces pouvoirs sont :

1) M. RENTMEISTER Luc, Jean, Roland, né à Verviers, le 20 juin 1964, domicilié à 4920 Aywaille, Rue de Dieupart, 36 ;

2) Monsieur RENTMEISTER Yves, Léon, Henri, né à Verviers, le 12 juin 1960, domicilié à 4053 Embourg, Avenue des Lauriers, 51.

3) Madame HERMANS Bénédicte, Marie, Michèle, Henriette, née à Liège, le 22 octobre 1964, domiciliée à 4053 Embourg, Avenue des Lauriers, 51.

4) Madame PREGARDIEN Sophie, Gisèle, Ghislaine, née à Verviers, le 31 décembre 1967, domiciliée à 4920 Aywaille, Route de Dieupart, 36.

Elles exerceront à titre gratuit dans le cadre des présents pouvoirs.

1. Pouvoirs accordés pour une durée indéterminée à chacun des mandataires, nommés ci-avant sous 1) et 2), pouvant agir séparément :

Les pouvoirs suivants :

Retirer de la Poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis, recommandés ou non, chargés ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts ; présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires ; signer toutes pièces et décharges ;

Conclure et/ou signer tous engagements à l'égard des fournisseurs, en ce compris les banques et autres organismes financiers et/ou de crédit, et sous-traitants, toutes commandes de services, tous achats de marchandises, de matière première, et toutes ventes de tous services, de toutes marchandises et de toutes matières premières en rapport avec l'activité commerciale principale.

2. Pouvoirs accordés pour une durée indéterminée à chacune, ensemble et/ou séparément, de Madame HERMANS Bénédicte et de Madame PREGARDIEN Sophie :

Accéder aux services en ligne de l'Etat, des Régions et de tous autres services et/ou pouvoirs publics en Belgique, notamment la banque carrefour des entreprises, le SPF économie, le SPF finance, l'ONSS, etc. ainsi qu'agir comme gestionnaire des données de la société vis-à-vis de ces services et représenter la société dans ce cadre à l'égard des administrations concernées.

A cet effet, désigner pour son gestionnaire d'accès principal M. Yves RENTMEISTER, lequel désignera pour gestionnaires lesdites dames.

3. Procuration pour publication.

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs pour la signature des formulaires de publication des présentes, à la SRL « FAUCARDENNES », dont le siège est établi à 4920 Aywaille, Awan-Fanson, 1, inscrite à la BCE sous numéro 0721.430.174., représentée par son administrateur, M. Philippe FRANCOTTE, avec faculté de substitution pour tout ou partie de ces pouvoirs.

Vote : La résolution est arrêtée à l'unanimité des voix.

Fait à Aywaille, le 01/02/2023,

(On omet)

Les administrateurs ont signé :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

(Suivent les signatures)
Déposé en même temps : double du procès-verbal.
Extrait conforme,
Par procuration,
Faucardennes SRL
Pour qui signe son administrateur,
Philippe FRANCOTTE

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).